



FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL

COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DE LA HAUTE-GARONNE

CHAMPIONNAT SENIOR DEPARTEMENTAL saison 2020-2021

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER SENIOR MASCULIN



PRE-REGIONALE (PRM)

DEPARTEMENTALE.2 (DM2)

DEPARTEMENTALE.3 (DM3)

Article n° 1 -- COMPOSITION (équipes qualifiées)

UNE seule poule de 12 équipes

DEUX poules de 10 équipes

TROIS poules de 10 équipes

PRM sont qualifiées :

Les équipes rétrogradées du championnat régional
Les équipes issues des montées du niveau inférieur
complétées des équipes maintenues PRM

DM2 sont qualifiées :

Les équipes rétrogradées du niveau supérieur
Les équipes issues des montées du niveau inférieur
complétées des équipes maintenues DM2

DM3 sont qualifiées :

Les équipes rétrogradées du niveau supérieur
Les équipes maintenues DM3
Les équipes en création

Article n° 2 -- SYSTÈME DE L' EPREUVE modifié

Les associations sportives disputent seulement les rencontres aller du calendrier initial. (Phase A)

Équilibrage des réceptions pour un minimum de la moitié arrondi à l'inférieur

PRM recevra au moins 5/11

DM2A recevra au moins 4/9 et DM2B 4/8

DM3 recevra au moins 4/9

Après publication des modifications de dates et d'équilibrage, les associations peuvent y déroger dans le respect des Règlements Généraux

En fonction du classement final de la PHASE A, les associations sportives peuvent disputer la Phase finale pour le titre de champion.

Article n° 3 -- MONTEES

L' équipe terminant PREMIERE de la phase **A**
ET le champion accèdent au championnat Régional
pour la saison suivante. Toute montée supplémentaire
vers le championnat Régional se fera dans l'ordre du
classement de la Phase **A** y compris
si le champion est aussi le 1er de cette phase

Les équipes terminant aux 3 PREMIERES places
du ranking inter-poules de la phase **A**
accèdent au championnat
PRE-REGIONAL (PR) pour la saison suivante.

L' équipe terminant à la PREMIERE place
de chaque poule
accèdent au championnat
DEPARTEMENTALE.2 (DM2)

Article n° 4 -- PHASE FINALE POUR LE TITRE DE CHAMPION

Les équipes classées de 1 à 8 en fin de phase **A**
jouent le titre sous la forme suivante :
1/4 de finale A/R + 1/2 finale sec + Finale
selon le tableau en annexe

en fin de phase **A**, un classement inter-poules est établi : Les équipes classées de 1 à 8
de chaque division jouent le titre sous la forme suivante :
1/4 de finale A/R + 1/2 finale A/R + Finale
selon le tableau en annexe

en cas d'impossibilité de jouer en aller retour un, 1/4 ou une 1/2, c'est la rencontre retour qui détermine l'équipe recevante de ce match sec

Article n° 5 -- PHASE DE CLASSEMENT

le classement de la phase **A** sera utilisé
pour toutes éventualités

le classement inter-poules. De la phase **A** sera utilisé pour toutes éventualités
(Art.79 des Règlements Généraux du CD31)

Article n° 6 -- DESCENTE EN DIVISION INFÉRIEUR

Les équipes classées : 10 -- 11 -- 12
participeront la saison suivante au championnat :

DEPARTEMENTALE.2 (DM2)

Les équipes classées: 14 à 19 disputent un barrage
en match sec selon le tableau en annexe
pré-défini par le classement Inter-poules
les 2 dernières équipes descendent en DM3

Tout différentiel entre les montées ou les descentes supplémentaires du championnat supérieur

sera compensé par les montées et descentes supplémentaires afin de garder :

12 équipes en championnat PRE-REGIONALE (PRM) et 20 équipes en DEPARTEMENTALE.2 (DM2).

Article n° 7 -- SAISON N'ARRIVANT PAS A SON TERME

APPLICATION DES DIRECTIVES FEDERALES. Utilisation du calcul par ratio avec les points acquis > (Nb Pts / Nb rencontres) x Nb rencontres théorique

Article n° 8 -- REMPLACEMENT D'UNE EQUIPE EN CAS DE FORFAIT : Après la publication des poules

PAS de remplacement.

DM3 - Décision de la commission sportive

Article n° 9 -- DATE ET HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES

PRE-REGIONALE (PRM) : Samedi 20h30.

DEPARTEMENTALE.2 (DM2) : Dimanche à 15h30

DEPARTEMENTALE.3 (DM3) : Vendredi 20h30.

Article n° 10 -- RENCONTRES COUPLEES -- article 17 des RG CD31

21h00. si couplage avec DF2 dérog automatique

Si couplage avec PRF dérogation par les clubs.

Les autres cas de couplage, se référer à l'article 17 des Règlements Généraux du Comité de la Haute-Garonne

Article n° 11 -- MUTUALISATION ENTRE ASSOCIATIONS

Les équipes en ENTENTE ou en INTER-EQUIPES sont autorisées à jouer.

un joueur peut jouer avec plusieurs équipes membres de la CTC (ententes), en respectant les règles des championnats respectifs

Article n° 12 -- QUALIFICATION ET LICENCES.

Type de licences autorisées

Nombre de joueurs autorisés : dix (10) au maximum

1C.** ou 2C.** ou OCT. ou 0CAST.(non CTC)

Le cumul sur la feuille de marque ne devra pas dépasser le nombre de trois (3).

autres 0C.**

Sans limite

AS-CTC voir RSP des CTC (AS HN INTERDIT)

COULEUR DES LICENCES. PRM

Sans limite

Blanc

COULEUR DES LICENCES. D2 & D3

Sans limite

Sans limite

Vert

Sans limite

4 ou 3 ou 2

Jaune

5 ou 4 ou 3

0 ou 1 ou 2

Orange

0 ou 1 ou 2

Article n° 11 -- CAS PARTICULIERS

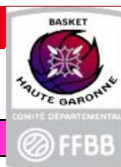
Tous les cas non prévus au présent règlement figurent dans les règlements sportifs généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne.

Tout cas litigieux sera tranché par le Bureau du Comité Départemental de la Haute-Garonne.



FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL

COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DE LA HAUTE-GARONNE
CHAMPIONNAT SENIOR DEPARTEMENTAL saison 2020-2021



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER SENIOR FEMININ

PRE-REGIONALE (PRF)	DEPARTEMENTALE.2 (DF2)	DEPARTEMENTALE.3 (DF3)
---------------------	------------------------	------------------------

Article n° 1 -- COMPOSITION (équipes qualifiées)

UNE seule poule de 12 équipes PRF sont qualifiées : Les équipes rétrogradées du championnat régional Les équipes issues des montées du niveau inférieur complétées des équipes maintenues PRF	DEUX poules de 8 équipes DF2 sont qualifiées : Les équipes rétrogradées du niveau supérieur Les équipes issues des montées du niveau inférieur complétées des équipes maintenues DF2	DEUX poules de 10 équipes (dont X exempts) DF3 sont qualifiées : Les équipes rétrogradées du niveau supérieur Les équipes maintenues DF3 Les équipes en création
--	---	--

Article n° 2 -- SYSTÈME DE L' EPREUVE modifié

Les associations sportives disputent seulement les rencontres aller du calendrier initial. (Phase A) (sauf DF2)
Equilibrage des réceptions pour un minimum de la moitié arrondi à l'inférieur (sauf DF2)
PRF recevra au moins 5/11 | DF2 Phase 1 A/R annulation de la phase 2 | DF3.A recevra au moins 3/7 et DF3.B 2/5
Après publication des modifications de dates et d'équilibrage, les associations peuvent y déroger dans le respect des Règlements Généraux
En fonction du classement final de la PHASE A, les associations sportives peuvent disputer la Phase finale pour le titre de champion

Article n° 3 -- MONTEES

L' équipe terminant PREMIERE de la phase A ET le champion accèdent au championnat Régional pour la saison suivante. Toute montée supplémentaire vers le championnat Régional se fera dans l'ordre du classement de la Phase A y compris si le champion est aussi le 1er de cette phase.	Les équipes terminant aux 3 PREMIERES places du ranking inter-poules de la phase A accèdent au championnat PRE-REGIONALE (PRF) pour la saison suivante.	Les équipes terminant aux 3 PREMIERES places du ranking inter-poules de la phase A accèdent au championnat DEPARTEMENTALE.2 (DF2)
--	---	---

Article n° 4 -- PHASE FINALE POUR LE TITRE DE CHAMPION

Les équipes classées de 1 à 8 en fin de phase A jouent le titre sous la forme suivante : 1/4 de finale A/R + 1/2 finale sec + Finale selon le tableau en annexe	en fin de phase (1 pour DF2), (A pour DF3), un classement inter-poules est établi , Les équipes classées de 1 à 8 de chaque division jouent le titre sous la forme suivante : 1/4 de finale sec + 1/2 finale sec + Finale selon le tableau en annexe	1/4 de finale A/R + 1/2 finale A/R + Finale selon le tableau en annexe
--	---	--

en cas d'impossibilité de jouer en aller retour un, 1/4 ou une 1/2, c'est la rencontre retour qui détermine l'équipe recevante de ce match sec

Article n° 5 -- PHASE DE CLASSEMENT

le classement de la phase A sera utilisé pour toutes éventualités	le classement inter-poules De la phase 1 (Art.79 des Règlements Généraux du CD31) sera utilisé pour toutes éventualités	le classement inter-poules De la phase A (Art.79 des Règlements Généraux du CD31) sera utilisé pour toutes éventualités
--	--	--

Article n° 6 -- DESCENTE EN DIVISION INFERIEUR

Les équipes classées : 10 -- 11 -- 12 participeront la saison suivante au championnat : DEPARTEMENTALE.2 (DF2)	Les équipes classées : 14 à 16 de la phase 1 participeront la saison suivante au championnat : DEPARTEMENTALE.3 (DF3)	X
Tout différentiel entre les montées ou les descentes supplémentaires du championnat supérieur sera compensé par les montées et descentes supplémentaires afin de garder : 12 équipes en championnat PRE-REGIONALE (PRF) et 16 équipes en DEPARTEMENTALE.2 (DF2).		

Article n° 7 -- SAISON N'ARRIVANT PAS A SON TERME

APPLICATION DES DIRECTIVES FEDERALES. Utilisation du calcul par ratio avec les points acquis > (Nb Pts / Nb rencontres) x Nb rencontres théorique

Article n° 8 -- REMPLACEMENT D'UNE EQUIPE EN CAS DE FORFAIT : Après la publication des poules

PAS de remplacement.	DF3 - Décision de la commission sportive
-----------------------------	---

Article n° 9 -- DATE ET HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES

PRE-REGIONALE (PRF) : Dimanche à 15h30	DEPARTEMENTALE.2 (DF2) : Samedi à 20h30	DEPARTEMENTALE.3 (DF3) : Vendredi 20h30.
--	---	--

Article n° 10 -- RENCONTRES COUPLEES -- article 17 des RG du Comité de la Haute-Garonne

Si couplage avec D2M dérogation par les clubs.	19h00. si couplage avec D1M dérog automatique	
--	---	--

Les autres cas de couplage, se référer à l'article 17 des Règlements Généraux du Comité de la Haute-Garonne

Article n° 11 -- MUTUALISATION ENTRE ASSOCIATIONS

Les équipes en ENTENTE ou en INTER-EQUIPES sont autorisées à jouer.
une joueuse peut jouer avec plusieurs équipes membres de la CTC (ententes), en respectant les règles des championnats respectifs

Article n° 12 -- QUALIFICATION ET LICENCES.

Type de licences autorisées	Nombre de joueurs autorisés : dix (10) au maximum
1C.** ou 2C.** ou OCT. ou OCAST. (non CTC) autres OC.**	Le cumul sur la feuille de marque ne devra pas dépasser le nombre de trois (3) . Sans limite

COULEUR DES LICENCES. PRF	AS-CTC voir RSP des CTC (AS HN INTERDIT)	COULEUR DES LICENCES. D2 & D3
Sans limite	Blanc	Sans limite
Sans limite	Vert	Sans limite
4 ou 3 ou 2	Jaune	5 ou 4 ou 3
0 ou 1 ou 2	Orange	0 ou 1 ou 2

Article n° 11 -- CAS PARTICULIERS

Tous les cas non prévus au présent règlement figurent dans les règlements sportifs généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne.
Tout cas litigieux sera tranché par le Bureau du Comité Départemental de la Haute-Garonne.



FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL

COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DE LA HAUTE-GARONNE

CHAMPIONNAT SENIOR DEPARTEMENTAL saison 2020-2021

Annexe des RSP

Si APPLICATION DES DIRECTIVES FEDERALES. Article 7 RSP C31

Ratio > (Nb Pts / Nb rencontres) x Nb rencontres théorique

Nb de rencontres comptabilisées = Nb de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait, ...)

Nb de rencontres théorique = Nb de rencontres de la phase A (ex: 11 si poule de 12 équipes)

Nb de rencontres de la phase 1 (ex: 14 si poule de 8 équipes avec matchs A/R)

Procédure d'application:

1. Déterminer la date pour arrêter l'ensemble des championnats

2. Arrêter les classements

3. 2 situations dans une même poule :

a) Les équipes ont joué le même nombre de match = Position des équipes au classement du nombre de points

b) Les équipes n'ont pas joué le même nombre de match = Position des équipes au classement déterminée selon son ratio.

phase pour le titre de champion Pré-région

#match	PRF...30 mai	1/4 A	PRM...29 mai	#match	PRF...6 juin	1/4 R	PRM...5 juin
Q1a	8	reçoit	1	Q1r	1	reçoit	8
Q2a	7	reçoit	2	Q2r	2	reçoit	7
Q3a	6	reçoit	3	Q3r	3	reçoit	6
Q4a	5	reçoit	4	Q4r	4	reçoit	5
#match	PRF...13 juin	1/2	PRM...12 juin	Finale		19-juin	
D1	vainqueur Q1	reçoit	vainqueur Q4	vainqueur D1	reçoit	vainqueur D2	
D2	vainqueur Q2	reçoit	vainqueur Q3				

les équipes des divisions DF2,DM2,DF3,DM3 sont classées de 1 à 8 selon les classement inter-poules (Art.79 des Règlements Généraux du CD31)

phase pour le titre de champion DF2

#match	1/4 match sec	05-juin	#match	1/2 match sec	12-juin
Q1	8	reçoit	1	D1	vainqueur Q1
Q2	7	reçoit	2	D2	vainqueur Q2
Q3	6	reçoit	3	Finale	
Q4	5	reçoit	4	19-juin	

phase pour le titre de champion DM2 (DF3-DM3)

#match	1/4 aller	01-mai	#match	1/4 retour	08-mai
Q1a	8	reçoit	1	Q1r	1
Q2a	7	reçoit	2	Q2r	2
Q3a	6	reçoit	3	Q3r	3
Q4a	5	reçoit	4	Q4r	4
#match	1/2 aller	29-mai	#match	1/2 retour	05-juin
D1a	vainqueur Q4	reçoit	vainqueur Q1	D1r	vainqueur Q1
D2a	vainqueur Q3	reçoit	vainqueur Q2	D2r	vainqueur Q2
				Finale	
				19-juin	
				vainqueur D1	reçoit
				vainqueur D2	

DF3 utilisation du tableau DM2 ci-dessus

DM3 utilisation du tableau DM2 ci-dessus

phase de barrage DM2 pour descente en DM3

barrage 1	01-mai	Rk14 reçoit Rk15	Rk19 reçoit Rk16	Rk17 reçoit Rk18
barrage 2	08-mai	Rk16 reçoit Rk14	Rk17 reçoit Rk15	Rk18 reçoit Rk19
barrage 3	29-mai	Rk14 reçoit Rk17	Rk15 reçoit Rk19	Rk16 reçoit Rk18
barrage 4	05-juin	Rk18 reçoit Rk14	Rk16 reçoit Rk15	Rk17 reçoit Rk19
barrage 5	12-juin	Rk14 reçoit Rk19	Rk15 reçoit Rk18	Rk16 reçoit Rk17

sans cette phase barrage ou phase incomplète

les équipes aux deux(2) plus petits % de victoire de la phase A de poule descendent en DM3